



LOCATION DE MATERIEL

CONDITION GENERALES DE LOCATION.

Les lanceurs de paintball sont classés en catégorie 7. L'usage en est donc réservé aux personnes majeures de plus de 18 ans.

1. Définition première.

Caution par équipement de 250€.
L'utilisateur reconnaît vouloir jouer au paintball et assurer lui-même l'organisation sachant que :

- Le paintball n'est pas un sport de contact mais reste un sport physique et intense.
- La possibilité de se blesser par chute ou autre existe.
- Le paintball peut être dangereux si l'on ne respecte pas les règles de sécurité prévues ci-dessous.

2. Règles de sécurité.

Je m'engage à respecter les règles de sécurité suivantes :

- Manipulez les lanceurs comme ci ces derniers étaient chargés en permanence, quel que soit leur état.
- Ne jamais pointer votre lanceur en direction d'une personne, dans l'intention ou non de l'utiliser, même avec un bouchon. (Sauf si toutes les personnes présentes porte un masque.)
- Déterminez une zone de sécurité où personne ne devra utiliser son lanceur. Cette aire sera destinée à la réunion des joueurs touché en cours de partie et vous permettra de vous y reposer entre les parties. Établissez cette aire à une distance suffisamment éloignée de la zone de jeu. **NE PAS QUITTEZ VOTRE MASQUE EN DEHORS DE CETTE ZONE.**
- Ne pas utiliser votre lanceur en dehors des zones spécialement équipées pour cette utilisation.
- Hors de la zone de sécurité, gardez le lanceur pointé vers le sol.
- Toutes les personnes dans un rayon de 200 mètres, de la zone de jeu doivent porter une protection faciale ou un masque approuvé pour le paintball.
- Mettez le lanceur sous pression et chargez le, uniquement dans la zone de jeu au moment où celui-ci va être utilisé. Déchargez le lanceur et enlevez la cartouche de gaz immédiatement après emploi..
- Utilisez des vêtements appropriés à la pratique du paintball. Évitez d'exposer toute partie du corps nu. Même des vêtements légers absorberont en partie l'impact et vous protégeront des billes de paintball.
- Évitez tout contact entre la peau et le CO2 quand vous installez ou retirez la cartouche de gaz. De manière générale, si vous pratiquez le paintball dans un cadre organisé par des professionnels, ne manipulez en aucune façon cette dernière.
- Ne jamais démontez les lanceurs de paintball.
- Ne regardez jamais l'intérieur du canon d'un lanceur en état ou non de fonctionnement.
- Jouez exclusivement sur des terrains privés vous appartenant ou sur lequel vous êtes spécifiquement autorisés à pratiquer le paintball.
- Le port du masque est obligatoire dès l'entrée sur la zone de jeu.
- Ne quittez pas votre masque avant d'avoir atteint l'aire de sécurité.
- **NE JAMAIS RETIRER VOTRE MASQUE EN COURS DE PARTIE.**
- Ne pas tirer sur un joueur à moins de 7 mètres.
- Ne pas tirer sur les animaux.

3. Règlement pour les locations de bouteilles de CO2.

Je m'engage à restituer la bouteille avant 2 mois maximum, dans le cas contraire j'autorise la société atomik à encaisser mon chèque de caution d'un montant de 150€.

La S.A.R.L. ATOMIK décline toute responsabilité en cas d'utilisation des lanceurs ne répondant pas à ces règles.

En cas de confiscation du matériel par les autorités, le loueur devra honorer la caution.

En cas de dommages physiques ou matériels, aucune poursuite ne pourra être engagée contre la société ATOMIK.

L'enleveur et l'utilisateur confirme avoir lu et compris l'ensemble de ce document et s'engage à respecter et à faire respecter les règles de sécurité indiquées ci-dessus.

« Date, signature et mention lu et approuvé »